

Accueil>Formations, réseaux judiciaires et agences>Formation des professionnels de la justice>Matériel de formation>

Egalité entre les femmes et les hommes

Egalité entre les femmes et les hommes

La Commission européenne souhaite mettre à disposition du matériel de formation qui sera utile à la fois aux praticiens du droit pour leur propre usage et aux formateurs en tant que ressource pour leur travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Séminaires relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes (Commission européenne)

Des séminaires relatifs la législation de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été organisés pour la Commission dans le cadre du programme financier Progress. Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de la législation de l'UE depuis la signature du traité de Rome en 1957. Depuis un arsenal législatif a été adopté sur des questions telles que l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, la protection de la santé dans le contexte de la protection de la maternité, le congé parental et l'accès aux biens et aux services. Les documents de base et les contributions des intervenants des séminaires sont disponibles [ici](#).

Manuels sur diverses questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes (Commission européenne)

Les professionnels de la justice qui souhaitent améliorer leurs connaissances et compréhension de l'égalité entre les femmes et les hommes pourront trouver des compléments d'information et d'analyse dans plusieurs manuels élaborés pour la Commission, qui sont tous disponibles en anglais. Les manuels couvrent les sujets suivants:

[l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes en Europe d'un point de vue juridique](#)

[la législation de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes](#)

[la transposition des règles de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en droit national.](#)

[La lutte contre les mutilations génitales féminines](#)

Formation en ligne pour mettre fin aux mutilations génitales féminines (UEFGM)

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont reconnues internationalement comme une violation des droits fondamentaux des femmes et comme une forme d'abus à l'égard des enfants. Comme les autres formes de violence à caractère sexiste, cela constitue une violation du droit fondamental à la vie, à la liberté, la sécurité, la dignité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination et l'intégrité physique et mentale, tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé.

La formation en ligne "United to end female genital mutilation" (UEFGM) s'attaque au problème des mutilations génitales féminines dans le contexte des services de la santé et de l'asile. Les professionnels de la justice peuvent être intéressés par les deux premiers modules de base, qui constituent une introduction à la compréhension des mutilations génitales féminines comme une question relevant des droits de l'homme et une forme spécifique de la violence à caractère sexiste. Les professionnels de la justice spécialisés en droit d'asile peuvent être intéressés par les deux modules spécialisés dans le domaine de l'asile.

Le [cours](#) est disponible dans plusieurs langues (anglais, grec, italien, portugais, français, suédois, espagnol, néerlandais et allemand).

Dernière mise à jour: 17/05/2019

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.